

A circular inset image showing several stacks of Euro coins of various denominations, including 1 Euro, 2 Euro, and 5 Euro coins. The coins are stacked vertically, with some showing the 'REPUBLIQUE' and 'EURO' markings.

AVIS

AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020

OCTOBRE 2019



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



PRÉAMBULE

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Comme le prévoit le législateur, la collectivité régionale est invitée à susciter annuellement un débat sur les Orientations budgétaires.

A l'occasion de cet exercice sont annoncées les orientations stratégiques de la Collectivité : il s'agit donc d'un document d'importance sur lequel le CESER a un regard particulièrement impliqué. Par son avis, notre assemblée s'attache à accompagner la réflexion et les objectifs de l'assemblée régionale.

Le CESER se félicite une fois encore, d'être étroitement associé dans l'analyse et la construction des documents budgétaires de notre Région.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

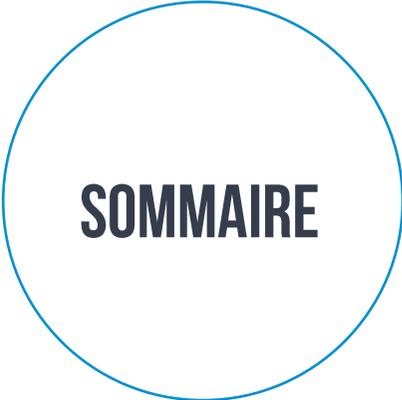
AVIS

2019-16



PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

M. Bernard LAURENT



SOMMAIRE

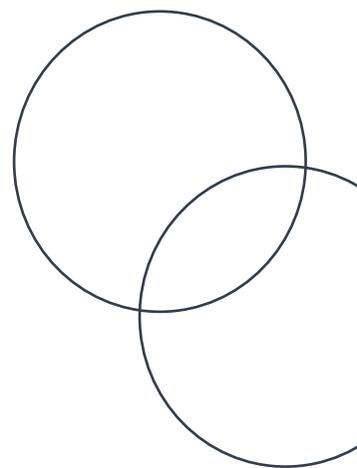
▶ LA PROPOSITION DE L'EXECUTIF.....	7
De 2015 à 2018, à périmètre constant, 302 M€ de dépenses annuelles de fonctionnement ont été réalisées en moins	8
Pour la 2ème partie de mandat, l'Exécutif propose	8
▶ Pour l'exercice 2020, en recettes estimées	9
▶ En dépenses réelles estimées de crédits de paiement pour 2020 (CA estimé).....	10
▶ LES OBSERVATIONS DU CESER	11
Le CESER partage avec la Cour des Comptes le souci d'une plus grande transparence de l'information budgétaire et comptable	11
La Cour des comptes relève des indicateurs d'évolution positifs pour Auvergne-Rhône-Alpes	12
Concernant les recettes.....	12
Les annonces de l'Exécutif demeurent relatives si on ne peut pas en évaluer l'effet levier	12
Pour le CESER, l'efficacité de l'effort régional doit passer par la qualité de sa relation partenariale avec l'Etat et les collectivités locales	13
▶ CONCLUSION.....	14
▶ DECLARATION DES GROUPES	17
▶ RESULTATS DES VOTES	24
▶ CONTACTS.....	31



LA PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF

L'Exécutif exprime une stratégie pour la deuxième partie du mandat, jusqu'en 2021, sur les 5 critères financiers suivants :

- Des dépenses de fonctionnement
- De l'épargne
- De l'endettement
- Des dépenses d'investissement
- De la pression fiscale et du pouvoir d'achat



DE 2015 À 2018, À PÉRIMÈTRE CONSTANT, 302 M€ DE DÉPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉES EN MOINS

Sur cette enveloppe, comme l'a montré le CESER dans son avis sur le compte administratif 2018, les formations continues représentent la moitié des économies. Hors apprentissage et formations sanitaires et sociales, les formations continues sont passées de 270 M€ en 2015 à 120 M€ de dépenses réalisées en 2018.

Le CESER a montré par ailleurs que trois autres principales politiques régionales faisant l'objet d'économie de 2015 à 2018 concernent :

- Les transports hors transports scolaires et cars (34 M€),
- L'action économique (-28 M€),
- L'aménagement du territoire (-26 M€)

Les recettes étant demeurées atones de 2015 à 2018, cette enveloppe de 300 M€ a été réalisée pour alimenter l'épargne brute, passée de 419 M€ en 2015 à 716 M€ en 2018.

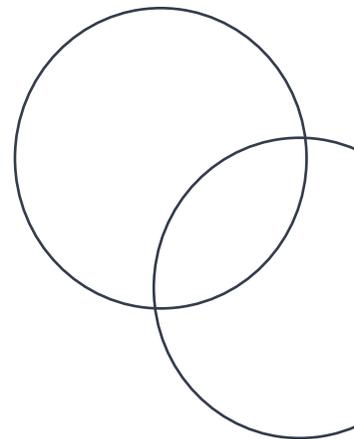
Cette épargne a permis :

- De réduire de 85 M€ la dette régionale consolidée avec le crédit-bail et de ramener le ratio de désendettement à moins de 4 ans
- De réaliser, hors FEADER et capital de la dette, et à périmètre constant, un investissement en progression de 235 M€.

POUR LA 2^{ÈME} PARTIE DE MANDAT, L'EXÉCUTIF PROPOSE

- Une limitation de la dynamique des dépenses de fonctionnement en deçà de la progression des recettes de fonctionnement hors effet de la réforme de l'apprentissage

- Des taux planchers d'épargne brute de 23 % et d'épargne nette de 17 %, comparables à ceux constatés en 2018.
- Un ratio de désendettement consolidé maintenu en deçà de 4 années, comme en 2018.
- Un niveau d'investissement annuel dépassant le milliard d'euros de 2019 à 2021 (de 1 070 à 1 090 M€ contre 950 M€ en 2018)
- Et enfin la poursuite de la baisse de la TICPE modulable (effort annuel de 17 M€). Elle a été décidée fin 2018 par la Région pour accompagner l'Etat dans sa décision de réduire sa taxe sur le carburant. Cette mesure s'ajoute à la gratuité des manuels scolaires pour « rendre du pouvoir d'achat ».



POUR L'EXERCICE 2020, EN RECETTES ESTIMÉES

Au vu du tableau de prospective présenté par l'Exécutif, les évolutions d'hypothèses se présenteraient comme suit :

Evolution de l'hypothèse du budget recettes réalisées ou estimées au CA de 2015 à 2020

Total en M € (aux arrondis près)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (2) - (1)
	CA réalisé consolidé	CA réalisé	CA réalisé	CA réalisé	CA estimé (1)	CA estimé (2)	
Recettes de fonctionnement	2 539	2 505	3 039*	3 133	3 211	3 089	-122
Investissement hors emprunt	238	234	261	283	284	304	+ 20
Emprunts mobilisés	210	286	0	170	167	192	+ 25
Total recettes	2 986	3 025	3 300	3 586	3 662	3 585	- 77

* avec changement de périmètre budgétaire par intégration de la compétence transports scolaires et interurbains (recettes 500 M€) et de la « quasi compétence » économique (recette 62 M€).

Cette évolution intègre surtout une hypothèse de « rebasage » de la recette d'apprentissage après recentralisation d'une large part de cette compétence par la loi du 05/09/2018.

L'emprunt mobilisé

On avait assisté en 2018 à un retour de la tension recettes/dépenses d'investissement après un exercice sans mobilisation

d'emprunt. Cette tension en 2018 a justifié des emprunts mobilisés à hauteur de 170 M€. Pour 2019 et 2020, il est proposé de mobiliser les emprunts selon le même ordre de grandeur.

**EN DÉPENSES RÉELLES
ESTIMÉES DE CRÉDITS DE
PAIEMENT POUR 2020 (CA
ESTIMÉ)**

Evolution de l'hypothèse du budget dépenses de crédits de paiement réalisées ou estimées en CA de 2015 à 2020

Total en M € (aux arrondis près)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
	CA réalisé consolidé	CA réalisé	CA réalisé	CA réalisé	CA estimé (1)	CA estimé (2)	(2) - (1)
Fonctionnement <i>(dont intérêt dette)</i>	2 121 (81)	1 991 (69)	2 376 * (62)	2 417 (59)	2 454 (?)	2 327	-27
Investissement hors capital dette	716	835	808	951	1 070	1 080	+ 10
Capital dette	150	159	162	174	167	192	+ 25
Sous-total investissement	866	994	970	1 125	1 237	1 272	+ 35
Total budget	2 987	2 985	3 346 *	3 542	3 691	3 599	-2

(pm Solde de clôture reporté)

37,8

76,9

31,3

75

Ces dépenses réelles seraient en réduction de - 27 M€ en fonctionnement et en hausse de 10 M€ en investissement.

Le capital de dette est estimé en forte progression de 25 M€, passant de 167 M€ en 2019 à 192 M€ en 2020.

LE CESER PARTAGE AVEC LA COUR DES COMPTES LE SOUCI D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

02

LES OBSERVATIONS DU CESER

Dans son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics 2019, la Cour des Comptes souligne des lacunes dans les rapports d'orientations budgétaires de nombreuses régions : les données à caractère pluriannuel y sont insuffisamment développées. Ainsi, la Cour souligne-t-elle (p.115) que « *les rapports des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Grand Est et Ile de France, ne détaillent pas le volume d'engagements pluriannuels, qui est affiché de manière globale, sans répartitions par politiques régionales ou par fonction* ».

Pour Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER souligne ce manque depuis longtemps. Ceci rend difficile l'élaboration d'un avis sur les orientations budgétaires faute d'éléments suffisants d'appréciation.

De plus, la Cour des Comptes relève (P.118) que les régions quelles qu'elles soient n'ont pas mis en place de procédure de recensement et suivi des engagements hors bilan à l'égard de tiers ; ces engagements ayant des incidences ultérieures sur leurs marges de manœuvre à moyen et long terme.

LA COUR DES COMPTES RELÈVE DES INDICATEURS D'ÉVOLUTION POSITIFS POUR AUVERGNE-RHÔNE- ALPES

De 2015 à 2018, le CESER prend acte des évolutions suivantes :

- Pour les dépenses de fonctionnement

Comme pour les Hauts de France ou l'Île de France, les dépenses ont diminué. En Auvergne-Rhône-Alpes, la réduction est forte (-11,5%). A noter que les Hauts de France dont la situation financière est qualifiée de « dégradée » a fait l'objet de réductions elles aussi drastiques (-22 % pour les subventions) et d'une progression de la charge de personnel contenue à +0,8 % (contre +2,9 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

- Pour l'épargne brute

Celle-ci connaît en Auvergne-Rhône-Alpes la seconde plus forte progression derrière l'Île de France (+27,5% des recettes en Île de France et +24,1% des recettes en Auvergne-Rhône-Alpes). Cela a permis à Auvergne-Rhône-Alpes de réduire de deux ans sa capacité de désendettement.

- Sur la progression des dépenses d'investissement

Hors fonds européens, qu'il faut considérer à part, les dépenses d'investissement progressent de 29 % en Auvergne-Rhône-Alpes. A noter que comme pour la Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes s'est fixé un objectif de niveau minimal de dépenses d'investissement (800 M€ en Nouvelle Aquitaine et 900 M€ en Auvergne-Rhône-Alpes).

CONCERNANT LES RE- CETTES

Le CESER s'interroge sur les prévisions de recettes en matière d'apprentissage, annoncées à hauteur de 78 M€ sans explication précise sur la ventilation entre les quatre rubriques énoncées :

- Fonds de soutien du fonctionnement des CFA
- Primes aux employeurs d'apprentis
- Droit à compensation de la perte de la taxe d'apprentissage
- Fonds d'investissement des CFA

Il prend acte des hypothèses de prudence sur les autres recettes.

LES ANNONCES DE L'EXÉ- CUTIF DEMEURENT RELA- TIVES SI ON NE PEUT PAS EN ÉVALUER L'EFFET LE- VIER

Dans le cadre de la saisine rendue en juillet 2019 sur les relations et contractualisations financières de la région, le CESER a recueilli l'expression de la Cour des Comptes, ainsi que d'Alain Lambert ancien ministre du budget et ex rapporteur de la Loi organique sur les lois de finances. Tous ont souligné combien la distinction comptable fonctionnement investissement est particulièrement peu adaptée pour une région.

Dans l'attente d'une évolution de la comptabilité nationale vers une adaptation des comptes publics aux réalités, le CESER renouvelle combien **c'est l'effet levier de la dépense publique qui doit prévaloir**. Il convient donc en permanence de s'interroger sur son efficience.

Selon ce principe qui appelle une méthode scientifique et rigoureuse d'évaluation, il est probable que nombre de dépenses de fonctionnement pourraient être « requalifiées », en investissements d'avenir.

A l'inverse, certaines dépenses d'investissement pourraient être « déclassées » en dépenses d'opportunité.

A titre d'exemple, le CESER estime essentiel que soient évaluées les dépenses de formation professionnelle qui ont fait l'objet de la moitié de la réduction de l'enveloppe des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2019.

Il convient également de s'assurer que la Région ne se substitue pas à la responsabilité d'autres acteurs en matière d'investissement et ne joue pas le rôle de supplétif. Sans une telle analyse, le projet de porter à près de 1100M€ les dépenses d'investissement ne peut pas être valablement apprécié.

Alain Lambert lui-même a rappelé combien la LOLF de 2001 axée sur une logique de résultat aurait dû conduire à une évaluation développée des politiques publiques et à une programmation pluriannuelle. Il a rappelé les limites constatées de la mise en œuvre de ces principes.

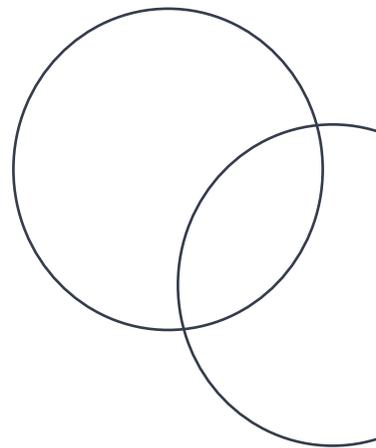
Pour le CESER, c'est sur ce terrain que doivent être orientées les appréciations des agences de notation et pas seulement sur des éléments relatifs à la seule qualité du crédit.

POUR LE CESER, L'EFFICI- CIENCE DE L'EFFORT RÉ- GIONAL DOIT PASSER PAR LA QUALITÉ DE SA RELA- TION PARTENARIALE AVEC L'ETAT ET LES COLLECTI- VITÉS LOCALES

Le CESER constate combien dans de nombreuses politiques, le poids budgétaire de la Région est limité. Pour autant, une recherche de son meilleur effet levier est susceptible de « donner le tempo » aux autres collectivités. Ceci suppose qu'une analyse détaillée par nature, fonction et destination des données budgétaires sur le secteur local en Auvergne-Rhône-Alpes soient mises en place, comprises et partagées entre les collectivités.

Le CESER renouvelle combien la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) doit être mise à profit pour initier ces relations partenariales. La Cour des Comptes a elle-même appelé (p.144) les collectivités locales à se saisir des opportunités de concertation et coopération offertes par la CTAP.

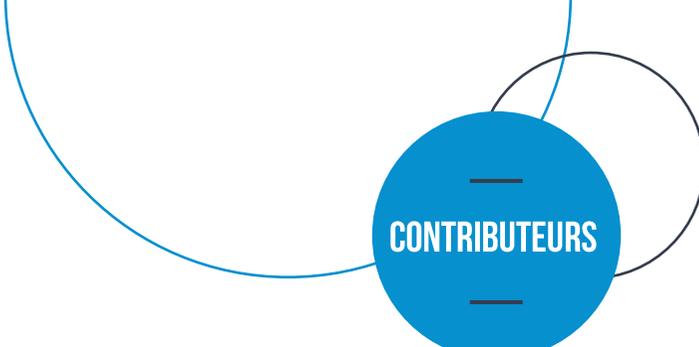
Le CESER appelle de ses vœux également une concertation sans délai pour préparer le futur contrat Etat-Région au-delà de 2021.





CONCLUSION

Tirant les enseignements du rapport de la Cour des Comptes, le CESER relève les indicateurs positifs pour Auvergne-Rhône-Alpes. Comme pour l'ensemble des Régions, les rapports d'orientations budgétaires devraient détailler les engagements pluriannuels par politique régionale et par fonction. Il renouvelle combien la distinction comptable fonctionnement/investissement est artificielle si on ne sait pas évaluer l'effet levier de la dépense.



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget- Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- BENCHARAA Myriam (CCIR)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUBOSCQ Hervé (CPME)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- RENIE Stanislas (CCIR)

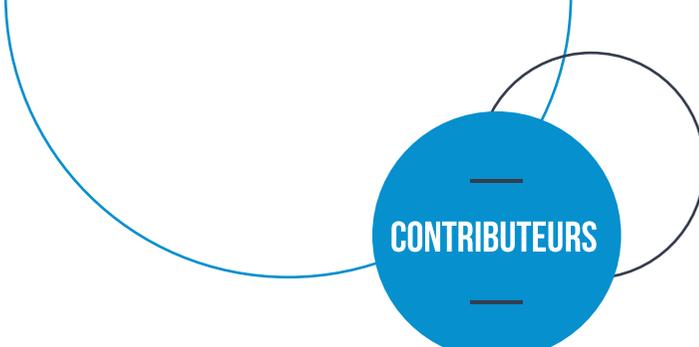
COLLÈGE 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

COLLÈGE 3*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)
- MEKKEDEM Nassim (FAGE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget- Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

COLLÈGE 2*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- VRAY Annick (CFDT)

COLLÈGE 3*

- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- RAYNAUD Frédéric (URIOPSS)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

DÉCLARATION DES GROUPES

► INTERVENTION DE HERVÉ DUBOSCQ, AU NOM DU COLLÈGE 1

Chers collègues,

Jusqu'au 9 octobre dernier, si nous savions déjà que les ennuis volent toujours en escadrille, nous avons pu constater ce mercredi là, qu'également dans notre belle région montagneuse les bonnes nouvelles déferlent parfois en avalanche...

Ainsi à grand renfort d'informations issues de la Cour des Comptes, le Conseil régional, par la voix de ses services, a crédibilisé l'affirmation de ses cinq piliers stratégiques budgétaires pour sa deuxième partie de mandat.

Selon la Cour des Comptes, autre institution souvent vantée par les sachants mais pas toujours entendue et suivie, entre 2015 et 2018, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a diminué ses frais de fonctionnement de 11,5 % contre une progression de 1,29 % pour l'ensemble des Régions françaises. Notre collectivité a vu ses investissements augmenter de 78,5 % Feder compris, 29 % hors Feder, contre 14,5 % en moyenne; elle bénéficie dorénavant de l'épargne nette la plus forte de France et le résultat des stratégies tournées vers les économies à réaliser, les efforts de maîtrise du fonctionnement, permettent à notre récente Région de faire partie du club envié des 2 seules qui ont vu leur endettement baisser et par conséquent vu augmenter fortement, au moins pour la nôtre, sa capacité d'investissement.

Par-delà ces grandes masses budgétaires, est-ce par mon côté un peu « radin » disent certains, ou prodigieusement soucieux des sous de tous disent beaucoup, qu'une information a attiré notre attention. Ainsi, si selon l'étude sur l'impact financier de la fusion des Régions, peu de gains sont apparus, quelle surprise me direz-vous, notre collectivité territoriale semble avoir bien tiré son épingle du jeu ; le coût de cette fusion, par habitant, est le moins élevé de toutes, à savoir 0,9 euro contre 3,2 euros pour la plus élevée.

Chers collègues, cette digression, alimentée par la Cour des Comptes, était nécessaire puisqu'elle justifie, aux yeux du Conseil régional, les 5 piliers déjà évoqués :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement qui ne pourront pas augmenter plus que les recettes de fonctionnement
- Conforter un haut niveau d'épargne
- Réduire l'endettement
- Prioriser l'investissement
- Convertir les économies en pouvoir d'achat

Pour raccourcir cette intervention, il est à noter que la prospective, ou perspective, budgétaire, basée sur des hypothèses plutôt prudentes de recettes de fonctionnement, est dans la continuité assumée des années précédentes. Je vous incite donc à relire nos avis récents.

Au nom du Collège 1, il paraît nécessaire de faire un gros plan concis sur la thématique « action économique » des enjeux et orientations du budget 2020.

Il est bon de souligner et rappeler que les transports représenteront près de la moitié des dépenses de fonctionnement. Bon de percevoir que la formation professionnelle reste un sujet toujours sensible, parfois dogmatique, en terme de décryptage et d'évaluation, aussi bien en considération de l'importance de la réduction de l'enveloppe de dépenses ces dernières années que finalement en « classification » budgétaire comme le souligne le projet d'avis.

En ce qui concerne l'action économique, le numérique, les politiques agricoles et touristiques, une politique volontariste est affirmée. Le prochain compte administratif en sera le témoin, ou pas, nous verrons.

Chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires comporte tout compte fait une clé de lecture simple, celle de la priorité donnée aux investissements, créateurs d'emplois sur notre territoire régional, politique soutenue au moins en terme d'affichage par la valorisation de l'achat local.

Ayant le micro, permettez un « cocorico » Messieurs les Présidents du CESER et de la commission 10. En effet, il y a un certain nombre de DOB, le Collège 1 avait affirmé que nous verrions le Milliard largement atteint et même dépassé dans le domaine de l'investissement ; c'est chose faite et le futur 1 Milliard 200 millions paraît être la future vitesse de croisière pour la fin de mandat. En souhaitant que ces investissements soient déployés au mieux sur l'ensemble des territoires dans le cadre, entre autre, des pactes départementaux.

Pour pré-conclure, le Collège 1 souligne l'axe intéressant de l'avis du CESER, qui a profité de la continuité assumée de la politique budgétaire, pour monter sa réflexion d'un cran. Souligner que toute annonce reste relative si l'on ne peut en mesurer l'effet levier, que la comptabilité nationale devrait se lancer dans un bon toilettage plus soucieux des considérations actuelles, d'autant plus lorsqu'un acteur public territorial quel qu'il soit, n'est qu'un acteur territorial public quel qu'il soit.

Pour conclure, rejoignant d'une certaine façon les propos précédents, vivement les DOB à venir, puisque bien souvent les résultats, les évaluations, les effets levier ne peuvent se mesurer précisément que lorsque les vitesses de croisière sont atteintes et, bien plus difficilement, lorsque des stratégies fortes sont en cours de mise en œuvre. En effet, c'est après les virages qu'on voit les rivages...

Sauf expression individuelle contraire, le collège 1 votera cet avis, merci de votre écoute et patience.

► INTERVENTION DE JEAN-MARC GUILHOT, AU NOM DE LA CFDT ET DE LA CFTC

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviens au nom des groupes CFDT et CFTC sur le document budgétaire politique par excellence, celui qui devrait permettre à une majorité régionale de soumettre ses choix politiques au débat démocratique. Voilà qui justifierait que ce rapport d'orientations budgétaires soit fourni quelques jours plus tard pour intégrer les éléments de la loi de finances qui impactent systématiquement le budget régional. J'aborderai quatre points.

I. En 1^{er} lieu, des orientations budgétaires encore trop polluées par l'obsession de la communication

Nous avons droit à une instrumentalisation de la Cour des Comptes qui, dans son rapport de juin 2019 relève des points positifs pour notre Région, mais aussi pour d'autres puisqu'elle indique par exemple que l'épargne brute des régions a de nouveau augmenté sur la période 2014-2018, ou encore que leur capacité de désendettement poursuit son amélioration.

Une présentation à nouveau trop lourdement auto-promotionnelle faisant encore parler la Cour des comptes pour des « performances » qu'elle aurait saluées ... et on se souvient que sa Présidente avait tenu à recadrer cette excitation l'an dernier en déclarant qu'il n'y avait pas à sa connaissance de classement opéré par la Cour des Comptes.

Nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, la théâtralisation est pesante : pourquoi toujours surjouer des résultats qui, parfois, peuvent être positifs, mais qui ne devraient pas pouvoir autoriser la Région à se proclamer championne du monde toutes catégories dans chacun de ses documents budgétaires. L'alignement en 2016 du tarif des cartes grises a été légitimement souligné : qu'on s'en glorifie chaque année nous semble bien lourd.

Avec de tels résultats, on comprend mal l'absence de volonté de l'exécutif d'aller vers de réelles évaluations de ses politiques comme le prévoit pourtant la législation.

Comme chaque année aussi, l'exécutif régional revient sur sa lutte contre le gaspillage de l'argent public. Lorsqu'on passe en 3 ans de 270 à 120 M€ de dépenses de formation, il est difficile de parler de « gaspillage » : ce n'est probablement pas l'amélioration de la capacité de désendettement qui permettra d'assumer la mission...

II. En 2nd lieu, une présentation comptable et une politique budgétaire à améliorer

Redisons-le : une présentation par nature permettrait une analyse des politiques dans leur intégralité. L'Exécutif régional continue à s'en tenir au minimum légal et à une présentation par fonction qui oblige à rechercher dans tous les chapitres des montants de dépenses pour les réunifier et avoir une lisibilité.

Nous notons en positif un réel effort de présentation pédagogique de la stratégie financière de la Région mais également, et c'est moins positif, une absence de précisions chiffrées sur l'ensemble des politiques régionales :

- Les 45 M€ de surplus d'épargne prévu semblent intégrer 17 M€ d'économie de TICPE mais rien n'explique ce chiffre
- Les 78 M€ de recettes de recentralisation de l'apprentissage ne sont pas davantage détaillés et l'exécutif n'a pu répondre à la commission quant au solde budgétaire résultant de la perte de cette compétence
- Le tableau de prospective budgétaire présenté page 11 du document régional prévoit une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement sans pouvoir répondre sur les politiques qui seront affectées
- Enfin, mais la liste pourrait être rallongée, la création de l'agence de l'orientation est évoquée alors que la société civile devrait connaître le montant des dépenses liées à cette future agence pour les mettre en comparaison avec le montant des anciennes actions qui seront reprises par cette agence

La Cour des Comptes, pourtant instrumentalisée par la Région quand elle relève un point positif, est subitement oubliée lorsqu'elle est moins agréable. Dans son rapport de septembre 2019, elle épingle cependant Auvergne-Rhône-Alpes sur son non-respect des exigences de transparence comptable faute de détailler le volume des engagements pluriannuels, affiché sans répartition par politique régionale ni par fonction.

La même Cour déplore également les carences d'informations nécessaires sur les prêts et avances, les anomalies dans le suivi du patrimoine révélées à l'occasion de la fusion, des discordances entre les données de l'inventaire comptable et celles de l'état de l'actif, l'absence de rattachement des charges et produits à l'exercice et de comptabilisation des restes à réaliser (qui est une obligation comptable imposée par l'indépendance des exercices), etc.

Quand on revendique les félicitations du jury... et de la Cour, il faut prendre l'ensemble de ses conclusions, sans tri sélectif...

III. En 3^{ème} lieu, une hausse des investissements bien discutable

Les investissements constituent l'axe stratégique essentiel de la Région et nous avons déjà ici eu l'occasion de dénoncer un gonflement récurrent par le biais de quelques artifices :

Outre le fait que les fonds européens qui impactent lourdement les investissements (344 M€ en 2018) complique la lecture du budget, on se souvient d'un crédit-bail refinancé par emprunt pour 82 M€ en 2016, de 20 M€ de pénalités SNCF comptablement extournés des dépenses de fonctionnement ou encore un stock d'autorisations de programmes qui ne cesse d'augmenter : rappelons qu'il y avait presque cinq fois plus de stocks d'AP que d'investissements en 2018...

On connaît bien ces mécanismes permettant de gonfler les investissements par des artifices comptables tout en diminuant le fonctionnement : c'est ce double effet kiss-cool dont je parlais dans l'intervention sur la DM à propos de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier.

Mais derrière le slogan de la hausse des investissements, se cache le mauvais coup porté à la formation professionnelle. Le dogme régional de la baisse des dépenses de fonctionnement, avec un objectif de reconduction de moins 29 M€ pour 2019, va-t-il encore davantage fragiliser la politique de formation professionnelle qui a déjà perdu 150 M€ de crédits régionaux depuis 2015 ?

Cette extravagance, dans une période où les plus fragiles de nos concitoyens et où nos jeunes peinent dramatiquement à intégrer des formations qualifiantes, pose à nouveau la question du distinguo entre dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ces coupes, qu'on les appelle fonctionnement ou investissements, sont bel et bien des investissements d'avenir qui ne sont plus réalisés, ce qui pénalisera l'emploi demain.

Si l'on déplore bien sûr que la Région n'ait pas signé le pacte d'investissement pour l'Avenir en début d'année, renonçant ainsi à l'effet levier qu'il aurait pu constituer, on se félicite du maintien des aides en faveur des apprentis, même si nous ignorons les montants que le budget 2020 y consacra.

L'avis voté par notre assemblée en mai 2018, à la suite de la saisine de l'exécutif sur la réforme de l'apprentissage, mentionnait clairement cette nécessité.

Le maintien des CARED est aussi à souligner, indiquons cependant que cette mesure qui a fait ses preuves n'est pas seulement, comme l'indique le rapport régional, au bénéfice des besoins des entreprises, mais surtout, au bénéfice des individus qui en ont besoin pour améliorer leur propre parcours et sécuriser leur avenir professionnel.

IV. Enfin 4^{ème} et dernier point, un projet d'avis du CESER fort utile

Des points y sont relevés avec pertinence, à commencer par l'importance de la relation partenariale et, puisque les références aux jugements de la Cour des Comptes sont tellement en vogue en Auvergne-Rhône-Alpes, indiquons que la juridiction financière encourage, comme le texte qui nous est soumis, les collectivités locales à se saisir des opportunités de concertation et de coopération offertes par la CTAP afin d'améliorer la gestion des compétences partagées.

Le projet d'avis a également raison de mettre en avant des points cruciaux pour l'avenir de la Région :

- Les 300 M€ de baisse des dépenses de fonctionnement affectent pour moitié on l'a vu l'effort de formation, le reste se répartissant entre les transports, l'action économique et l'aménagement du territoire, ces politiques les plus touchées constituant le noyau dur des compétences régionales
- Le caractère très relatif des annonces faites dans ce document d'orientation budgétaire à partir du moment où il n'y a pas d'évaluation, notamment qualitative, des politiques régionales. L'excellent travail de notre Groupe de Travail sur les contractualisations financières Etat-Région a démontré récemment toute la latitude laissée aux interprétations quant à la dichotomie fonctionnement/investissement sur laquelle la région communique depuis 3 ans.

- Bien sûr, l'effet levier des dépenses devrait être l'ADN de la stratégie régionale, entraînant dans son sillage les dépenses coordonnées des autres collectivités publiques. Là encore, l'évaluation –au sens que lui donne la Société Française d'Evaluation– ainsi qu'une présentation budgétaire au-delà du minimum requis –c'est-à-dire par fonction mais aussi par nature– seraient des prérequis indispensables mais cruellement absents.

Je conclurai sur la question de l'ambition régionale qui ressort de ces orientations budgétaires.

Au-delà d'objectifs purement budgétaires sur l'épargne, le fonctionnement ou le désendettement, nous attendions des engagements plus précis en termes d'environnement, de formation professionnelle, de santé, de social ou de recherche, bref une stratégie de réponse aux besoins de nos concitoyens de la région.

Enfin, les préconisations de la société civile organisée ne pourront gagner en pertinence tant que la Région n'entrera pas concrètement dans la démarche d'évaluation de ses politiques. Le rapport –maintenant célèbre !– de la Cour des comptes déplore l'absence d'outils de suivi et d'évaluation de certaines collectivités territoriales, constat que l'exécutif régional a sans doute omis de mettre en avant... Nous sommes toujours dans cette attente, et, vous l'avez compris, la CFDT et la CFTC voteront ce projet d'avis de la commission 10.

Je vous remercie.

■ INTERVENTION DE LAURENCE MARGERIT, AU NOM DE LA CGT ET DE L'UNSA

Les années se suivent et se ressemblent concernant les exercices budgétaires dans notre Région, et nous avons toujours l'impression d'être coincés dans les années 70, âge d'or du béton et du bitume.

Les récents événements climatiques, les perspectives extrêmement inquiétantes à l'horizon 2100 à savoir une hausse des températures de 7 degrés et près de 50 % de la population terrestre amenée à disparaître, mettent en relief les préconisations du rapport du GIEC sur les effets du réchauffement climatique à 1,5° :

limiter les risques de réchauffement planétaire à 1,5 °C dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté implique des transitions systémiques qui peuvent être rendues possibles par une augmentation des investissements d'adaptation et d'atténuation, des instruments politiques, l'accélération des innovations technologiques et des changements de comportement.

Le Haut conseil au Climat attire l'attention sur la persistance d'investissements massifs dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : nous ne pouvons que constater cette réalité dans les orientations budgétaires de la Région.

Que ce soit les investissements routiers 175 millions d'€ à comparer avec ceux sur les petites lignes ferroviaires de 111 millions, le plan montagne avec le financement de canons à neige, la priorité à la construction de nouveaux équipements, que ce soit au niveau culturel, sportif, touristique, d'aménagement du territoire ou économique, nous restons toujours dans une logique d'accroissement perpétuel avec l'illusion de ressources illimitées.

Nous continuons à nous interroger sur la politique d'investissements de la Région qui poursuit l'équipement sécuritaire dont les caméras vidéo dans les gares : 1850 caméras devant être installées au terme du mandat. L'efficacité de ces mesures n'ayant toujours pas été prouvée de plus. La récente mobilisation des citoyens sur les ronds-points particulièrement suivie dans notre Région a surtout mis en avant, la nécessité de présence humaine, de lien social. Par ailleurs, la sécurité n'est pas une compétence de la Région mais de l'Etat et du bloc communal.



La présentation des orientations budgétaires relève toujours de l'autosatisfaction et la comparaison entre les régions, il faut être le plus fort et le meilleur dans l'austérité. Dans l'introduction du document, l'exécutif n'hésite pas à mettre en avant la note donnée par Standard and Poors AA+ précisant qu'elle est supérieure à celle de l'Etat, ce qui n'est pas possible réglementairement parlant.

En concluant par « une Région au service des territoires et des entreprises » les habitants n'étant même pas cités.

Ils réapparaissent dans le document avec une équation qui ressemble davantage à un slogan qu'à une vérité arithmétique : 2€ économisés = 1€ réinvesti, 1€ rendu aux habitants. En effet, cet euro étant surtout utilisé pour résorber la dette, quant à l'investissement, il est difficile de cerner les projets ciblés.

Par ailleurs, l'Exécutif n'hésite pas à relayer le rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales 2019 pour appuyer et justifier sa politique budgétaire, n'hésitant pas à n'extraire du document que les chiffres qui l'arrangent : ainsi pour la progression de l'investissement, en ne citant que la hausse avec le FEADER pour mettre en avant une hausse de 78,8 % alors qu'elle n'est en réalité hors FEADER que de 29 %. Les autres recommandations sont passées sous silence : dont celles de détailler le volume des engagements pluri annuels par répartition par politique régionale ou par fonction.

Concernant la baisse des dépenses de fonctionnement dont se glorifie l'exécutif, la formation professionnelle a été une des principales victimes, ses crédits ayant été lourdement amputés (150 millions) depuis 3 exercices. Les orientations budgétaires pour 2020 ne sont guère rassurantes, les salariés et demandeurs d'emploi continueront de faire les frais de cette politique d'austérité. De même nous le répétons, les dépenses de fonctionnement sont des dépenses nécessaires et utiles socialement, que ce soit les dépenses de personnel ou celles des achats publics sans oublier les subventions aux associations, créatrices d'emplois et de réduction des inégalités. Nous ne pouvons que regretter la faiblesse des subventions pour la protection des femmes victimes de violence, alors que 118 hommes ont tué depuis le début de l'année leur compagne ou ex compagne.

Thomas Piketty dans son dernier livre « capital et idéologie » nous précise bien que « l'inégalité n'est pas économique ou technologique, elle est idéologique et politique ».

Dès lors, alors que la Région, en fin de son document, se targue d'émettre des emprunts obligataires à taux zéro, Il est incompréhensible que de vastes plans d'investissement permettant de baisser drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution ainsi que les inégalités ne soient pas menés alors que les besoins sont immenses.

Dans un contexte européen idéologique de baisse des dépenses publiques, le discours dominant sur la montée de la dette publique fait comme si son origine était évidente : une croissance excessive des dépenses publiques nuisant à la compétitivité internationale, alors que nous le répétons, c'est la dette privée qui implose, celle des ménages comme celle des entreprises, nourrie par une création monétaire excessive et se déversant vers les marchés et les banques. Utiliser cet argent pour le bien commun, permettrait d'alléger les dépenses privées.

La Région aurait pu, grâce au SRADDET, porter des exigences à hauteur des ambitions affichées et surtout des besoins des citoyens, ce n'est hélas qu'un catalogue de bonnes intentions. Les récentes mobilisations des jeunes ont porté un haut niveau d'exigence des politiques publiques sur le climat, ce qui implique des investissements massifs et cohérents. A défaut, l'avenir de nos enfants sera lourdement hypothéqué, le remboursement de la dette pourrait même devenir malheureusement une question subsidiaire et anecdotique.

Nous serons attentifs aux priorités d'investissement qui seront précisées dans le budget primitif, notamment celles liées à l'aménagement du territoire.

Nous voterons l'avis du CESER.

► INTERVENTION DE JEAN-PIERRE LAC, AU NOM DU COLLEGE 3-4

La présentation des Orientations Budgétaires est la première partie du processus budgétaire qui se poursuivra d'ici la fin de l'année par l'adoption du Budget Primitif et, au cours de l'année 2020, par d'éventuelles Décisions Modificatives.

Le document préparé par l'Exécutif est alors naturellement l'occasion de rappeler les tendances passées pour décrire ensuite ce que sont les orientations futures qu'il envisage.

Le projet d'avis du CESER décrit parfaitement ce qu'ont été les **réalisations de la première partie du mandat** :

- Réalisation, anticipée par rapport au calendrier originel, du plan d'économie de 300 M€ ;
- Désendettement également plus précoce et rétablissement des ratios prudentiels ;
- Permettant d'envisager sereinement une hausse sensible des investissements.

Le projet d'avis nuance cependant la satisfaction affichée en rappelant :

- Le fait que ce sont les dépenses de formation qui sont les plus touchées ;
- Que, d'après le document émis par la Cour des Comptes, d'autres Conseils régionaux français ont affiché des performances similaires, sinon supérieures dans certains domaines particuliers.

Concernant les **orientations futures**, on ne peut que louer l'intention de poursuivre la rigueur budgétaire tout en desserrant l'étau maintenant que la situation financière a été rétablie. C'est ainsi qu'un niveau d'investissement supérieur à 1 100 M€ peut être envisagé.

Même si la Cour des Comptes regrette que plus de détails ne soient pas donnés sur les destinations et les natures des futures dépenses, les intentions affichées, dans ce qui demeure un exercice d'orientation budgétaire donc d'évolution des grands équilibres, méritent d'être encouragées.

Le collège 3 4 note le fait que la hausse actuelle et future des investissements accompagne le redémarrage de l'économie locale au profit de tous et notamment de l'emploi.

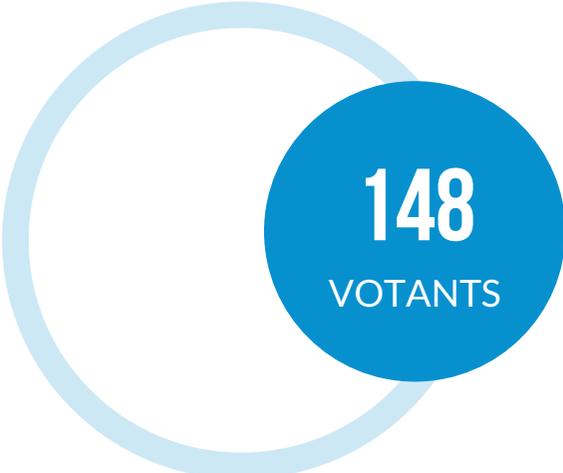
Il souhaite, comme il l'avait fait l'an passé, que, parallèlement, cette capacité financière permette de reconsidérer la situation des associations qui ont particulièrement souffert des impacts du plan d'économies au cours des trois exercices qui viennent de s'écouler.

Nous pensons également important de rappeler que :

- L'aide, par des financements appropriés, au fonctionnement des associations qui par délégation assurent des missions de service public, est à considérer comme un investissement car leurs actions de prévention et de réduction des risques concourent à la participation des économies locales à la réduction des coûts sociaux ou des impacts environnementaux.
- La multiplicité des actions décrites dans le document de l'exécutif ne pourra se faire avec le seul concours des employés du Conseil régional et que les associations peuvent en cela jouer un rôle déterminant.

Le collège 3-4, sauf expressions individuelles, votera l'avis du CESER.

RÉSULTATS DES VOTES



148
VOTANTS

147 ONT VOTE POUR

0 A VOTE CONTRE

1 S'EST ABSTENU

8 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam				
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick				
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		DUBOSCQ Hervé	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence		X				
MARTEL Alain		X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle	X			
		BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine				
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	TOURNEUX Stéphane					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROUSSY Delphine				
SIVARDIERE Patrick		X				
VRAY Annick	X					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV	
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BERTHIER Jeannine					
		BLACHON Eric				X	
		BOCHARD Frédéric				X	
		DELAUME Colette				X	
		GILQUIN Jean-Pierre				X	
		LEYRE Michelle				X	
		PICHOT Arnaud				X	
		ROUVEURE Gisèle					
		SAMOUTH Pascal					
		SEGAULT Hélène				X	
	VINCIGUERRA Pio				X		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie					
		GRANDJEAN François	X				
		LAURENT Bernard	X				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X				
		CARCELES Robert	X				
		CARUANA Laurent	X				
		GALLIEN Sylvie					
		GILBERT Madeleine					
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X				
		HAMELIN Catherine	X				
		MUSSET Sophie	X				
		MYC Michel	X				
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X				
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X				
		VELARD Patrick	X				
	3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice				
Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes		VIALLE Alain	X				
Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X				
GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes		LAOT Patrick	X				
Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes		AUBRY Marc	X				
Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes		GEINDRE Catherine					
Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînés ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes		AUSSEDAT Philippe	X				
Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes		CLAVERANNE Jean-Pierre	X				
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes		RAYNAUD Frédéric					
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes		BABOLAT Guy	X				
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes		PROST Michel-Louis	X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		GALLO Anaïck	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi				
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRÄHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		VIAL-VOIRON Victor-John				
		Non désigné(e)				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		PROFIT Linda	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon				
		FAUREAU Bernard			X	
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

CONTACTS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

CHARGÉ D'ÉTUDES

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

CONTACT PRESSE

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

AVIS

Devant éclairer les élus à l'amont de la décision budgétaire, le CESER souhaite que les orientations budgétaires soient un rendez-vous majeur avec des éléments précis sur les engagements par politique et par fonction.

De plus, c'est l'effet levier des dépenses régionales qui importe, davantage qu'une analyse comptable fonctionnement/investissement assez artificielle.

BUDGET REGIONAL | ORIENTATIONS BUDGETAIRES | FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123. rf

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser